

RÉSUMÉ

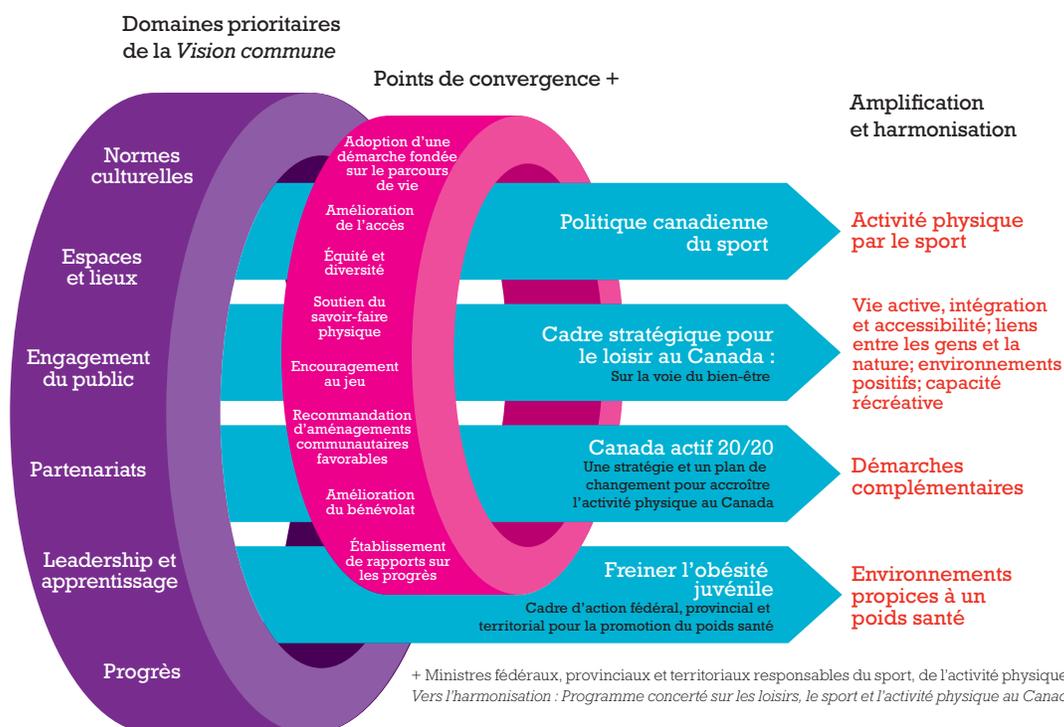
Une **Vision commune** pour favoriser l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada : Soyons actifs

Être physiquement actif est essentiel pour bénéficier d'une bonne santé globale et prévenir les maladies chroniques. Le niveau d'inactivité physique et de sédentarité observé chez les Canadiens et Canadiennes représente un problème critique au Canada.

Le Canada n'a encore jamais accordé une attention stratégique particulière à l'activité physique et à sa relation avec le sport, les loisirs, la santé et d'autres domaines politiques pertinents. La *Vision commune* représente une nouvelle voie collective qui guidera notre pays vers des solutions qui nous permettront d'accroître l'activité physique et de réduire la sédentarité. Il s'agit d'un document stratégique national qui vise à faire bouger le pays et à le rendre actif.*

Éclairée et inspirée par les perspectives autochtones et les commentaires de nombreux organismes et dirigeants, la *Vision commune* est pour tous ceux qui ont à cœur de promouvoir l'activité physique et de réduire la sédentarité au Canada. Pour réaliser des progrès, nous devons tous ensemble adopter de nouvelles mesures audacieuses.

La *Vision commune* sert à compléter et à s'harmoniser avec d'autres politiques, stratégies et cadres pertinents :



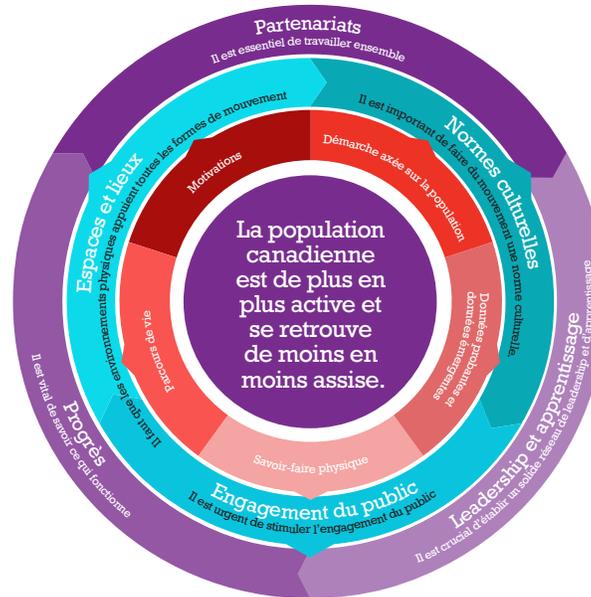
* Bien que le Québec ne soit pas opposé aux principes qui sous-tendent la Vision commune, il a ses propres programmes, plans d'action, objectifs et cibles en matière de promotion de l'activité physique et de mode de vie sain, des domaines relevant tous de la compétence du Québec. Le gouvernement du Québec ne participe pas aux mesures fédérales, provinciales et territoriales dans ce domaine, mais il a accepté d'échanger de l'information et des pratiques exemplaires avec d'autres gouvernements.

Le fondement : Activité physique pour tous

La *Vision commune* est orientée par cinq principes interdépendants essentiels à l'augmentation du niveau d'activité physique et à la réduction de la sédentarité. Il s'agit du **savoir-faire physique**, du **parcours de vie**, de la **démarche axée sur la population**, de la **prise de décisions fondée sur des données probantes et axée sur des données émergentes** et des **motivations**.

Les possibilités : Domaines prioritaires

La *Vision commune* englobe également six *domaines prioritaires* complets pouvant mener à une action concertée, à savoir les normes culturelles, les espaces et lieux, l'engagement du public, les partenariats, le leadership et l'apprentissage et les progrès; ces *domaines prioritaires* ont été relevés dans le cadre d'un processus global de consultation et de mobilisation nationale. Chaque *domaine prioritaire* est également appuyé par des impératifs stratégiques qui permettent d'orienter la planification et la mise en œuvre à l'avenir. Ces impératifs stratégiques nécessitent une collaboration et sont décrits afin d'aider à façonner une perspective collective sur la planification, les priorités et les programmes à l'échelle du Canada.



Aller de l'avant tous ensemble

Ce n'est que grâce à la coordination et à la collaboration entre les secteurs et les ordres du gouvernement que le niveau d'activité physique peut augmenter et la sédentarité diminuer à l'échelle de la population. En travaillant à la concrétisation d'une *Vision commune* et de résultats partagés, nous pouvons réaliser ensemble des percées importantes et des progrès essentiels.

Le leadership joue également un rôle crucial dans l'atteinte de l'objectif qui consiste à faire que la population canadienne soit de plus en plus active et se retrouve de moins en moins assise. Tous les gouvernements peuvent contribuer à renforcer, à négocier et à réunir des partenariats. Les ministères et les organismes gouvernementaux de l'ensemble des domaines de politique, y compris ceux qui exercent des responsabilités dans les domaines du sport, des loisirs, de la santé, de l'infrastructure, de la culture, du patrimoine, du transport, de l'éducation et autres domaines politiques, peuvent jouer un rôle essentiel dans la préparation de la voie du succès. En outre, la *Vision commune* peut être utilisée pour répondre aux appels à l'action pertinents du rapport *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015)*. À cette fin, la *Vision commune* définit ce que les organismes, les collectivités, les dirigeants et les gouvernements peuvent accomplir ensemble, y compris les rôles de direction qu'assumeront le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre d'activités bien précises.

Ce que les organismes, les collectivités et les dirigeants peuvent faire.

Promouvoir, partager et utiliser la *Vision commune*, soit seuls, soit en partenariat avec d'autres parties.

Ce que les gouvernements peuvent faire.

Renforcer, catalyser et réunir des organismes, des collectivités et des dirigeants dans tous les domaines stratégiques pertinents.

Ce que les gouvernements, les organismes, les collectivités et les dirigeants peuvent faire ensemble.

AGIR de manière responsable, coordonnée, coopérative et transparente afin de favoriser une action concertée inspirée par la *Vision commune*.

Soyons actifs!

<https://www.canada.ca/fr/services/sante-publique/publications/vie-saine/soyons-actifs.html>